

Déclaration de l'autorité municipale attestant du dépôt d'une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (Art. L125-1 du code des Assurances)

Je soussigné Fernand BRUN assurant des fonctions de Maire au sein de la commune de PIGNANS (numéro INSEE 83092) déclare sur l'honneur avoir déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans les conditions prévues par l'article L.125-1 du code des Assurances pour les phénomènes naturels suivants :

- Inondation par débordement d'un cours d'eau
- Inondation par ruissellement et coulée de boues
- Inondation par remontée de nappe phréatique
- Crue torrentielle
- Mouvement de terrain

Qui sont survenus sur le territoire communal le 24/08/2021
Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le 27/08/2021 à Pignans

